



République Française
Département du Bas-Rhin - Eurométropole de Strasbourg

Village fleuri ****
Commune nature 🦋🦋🦋
Village étoilé ★★
Culture et langues régionales ➡

Délibérations du Conseil municipal du 28 novembre 2022 20h à la Mairie-Annexe

Le vingt-huit novembre deux mille vingt-deux à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal du bâtiment annexe de la mairie, suite à la convocation qui leur a été adressée le 21 novembre 2022 par Madame le Maire, conformément aux articles L2122-7 et L2122-8 du Code Général des collectivités territoriales.

Sous la Présidence de Madame le Maire Pia IMBS

Membres présents : 21

Mesdames et Messieurs Patricia CHAVATTE, Hélène FLEURIVAL, Bertrand FURSTENBERGER, Estelle HARTE, Philippe HARTE, Guy HORNECKER, Pia IMBS, Denis JUNG, Dany KUNTZ, Catherine LAVERGNE, Bruno MICHEL, Rose NIEDERMEYER, Mathieu RAEDEL, Guy ROLLAND, Pierre SCHAEFER, Vincent SCHALCK, Sylvie STEIMER, Christian SUDERMANN, Fabienne UHLMANN, Vincent WAGNER, Pascale ZEHNER

Absents excusés avec procuration :

Michèle HOUILLON Procuration à Hélène FLEURIVAL
Chantal LIBS Procuration à Estelle HARTE
Marie-Claire OSWALD Procuration à Christian SUDERMANN
Dominique SUILLEROT Procuration à Catherine LAVERGNE

Absents non excusés :

Patrick KAPFER
Nathalie MEYER

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

POINTS A L'ORDRE DU JOUR

1	Désignation d'un secrétaire de séance
2	Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 19 septembre 2022 - PJ
3	Eurométropole de Strasbourg : rapports annuels 2021 portant d'une part sur la qualité et le prix des services publics de l'eau et de l'assainissement et d'autre part sur la qualité et le prix du service d'élimination des déchets - PJ
4	Eurométropole de Strasbourg : Projets sur l'espace public : Programmation 2023 : voirie, plan vélo, signalisation statique et dynamique, ouvrages d'art, eau, assainissement, Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU). Lancement, poursuite des études et réalisation des travaux.
5	Soumission des travaux de clôtures, de ravalement de façade et permis de démolir à autorisation d'urbanisme
6	Personnel communal, Médiathèque : Création d'un emploi permanent d'adjoint de patrimoine à temps non-complet à raison de 24/35 ^{ème}
7	Opérations budgétaires : DBM n°3
	Divers

2022/11/28-01 Désignation d'un secrétaire de séance :

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de procéder à cette désignation par un vote à main levée et
DESIGNE Vincent SCHALCK pour remplir cette fonction.

A l'unanimité	X	Pour		Contre		Abstention		Adoptée	X	Non adoptée	
---------------	---	------	--	--------	--	------------	--	---------	---	-------------	--

2022/11/28-02 Approbation PV de la séance du Conseil Municipal du 19 septembre 2022 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du 19 septembre 2022

A l'unanimité	X	Pour		Contre		Abstention		Adoptée	X	Non adoptée	
---------------	---	------	--	--------	--	------------	--	---------	---	-------------	--

2022/11/28-03 Eurométropole de Strasbourg : rapports annuels 2021 portant d'une part sur la qualité et le prix des services publics de l'eau et de l'assainissement et d'autre part sur la qualité et le prix du service d'élimination des déchets :

Conformément aux décrets 95-635 du 6 mai 1995 et 2000-404 du 11 mai 2000, le conseil municipal doit prendre acte, par délibération, des rapports annuels EMS 2021 portant d'une part sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement et d'autre part sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Le comparatif 2020/2021 est présenté par Philippe HARTER :

Eau :

- 34,8 millions de m3 distribués, soit – 1%
- 510 718 habitants desservis soit + 1% (505 916 hab en 2020)
- Consommation identique soit 61 m3 par an/hab
- Eau distribuée : 185 l par jour et par hab, soit – 1%
- 1 607 km de réseau, + 1%
- Age moyen réseau : 35,4 ans contre 39,6 ans
- Rendement réseau 89,23%, + 1 point par rapport à 2020

Assainissement :

- 82 millions de m3 traités, + 1,2 %
- Linéaire de réseau : 1 788 km, soit + 1%
- Toujours 3 STEP et 2 stations de prétraitement
- 82 M m3 traités soit + 1,2%
- Age moyen réseau : 39 ans contre 48 ans en 2020

Collecte et Valorisation des déchets :

- Les nouveaux points d'apport volontaire (PAV) seront en gris anthracite
- 226 706 T déchets collectés soit +1%
- Bacs bleus : 113 760, soit +1%
- Bacs jaunes : 50 352, soit +1%
- 609 PAV (papiers et emballages recyclables), +1%
- 713 containers à verre en 2020 : 710
- 509 agents contre 498 en 2020
- Ordures ménagères : 238 ,7 kg/hab/an soit +0,1%
- Collecte sélective : 53,7 kg soit +4,23%
- Collecte verre : 26,3 kg/hab/an soit +2,2%
- Collecte TLC (textiles, ligne de maison et chaussures) stable : 3,3 kg/hab/an

Poursuite du Déploiement de la récolte biodéchets

Au total aujourd'hui on est à 377 bornes placées pour 23 communes de moins de 10 000 habitants + 2 quartiers de Strasbourg (Cronembourg Nord et Sud).

Depuis mars 2022 on a collecté plus de 370 tonnes dont 24 tonnes pour Holtzheim

Extension des consignes de tri en janvier 2023 : tous les emballages comme les tubes de dentifrice, emballage jambon, emballage pack bouteille, pot de yaourt soit tous les contenants plastiques

D'ici 2025 toute l'EMS va être dotée d'un système de collecte de déchets alimentaires.

Ce qui restera en déchets ira à Lingenheld pour créer de la biomasse.

Hélène FLEURIVAL demande s'il y'aura-t-il des containers en plus. Il lui est répondu que non, les containers actuels seront vidés régulièrement. Qu'en sera-t-il des personnes âgées qui ont des difficultés à se déplacer ? Pia IMBS répond que c'est bien un point d'apport volontaire. Philippe HARTER ajoute qu'on ne peut pas faire du porte-à-porte.

Denis JUNG indique qu'un partenariat est prévu avec Chat'Vagabondes concernant le tri des déchets, permettant de financer les stérilisations des chats.

Vu les décrets 95-635 du 6 mai 1995 et 2000-404 du 11 mai 2000,

Vu les rapports 2021 portant d'une part sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement et d'autre part sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets,

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE des rapports 2021 portant d'une part sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement et d'autre part sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

A l'unanimité	X	Pour		Contre		Abstention		Adoptée	X	Non adoptée	
---------------	---	------	--	--------	--	------------	--	---------	---	-------------	--

2022/11/28-04 Eurométropole de Strasbourg : Projets sur l'espace public :

Programmation 2023 : voirie, plan vélo, signalisation statique et dynamique, ouvrages d'art, eau, assainissement, Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU). Lancement, poursuite des études et réalisation des travaux.

Conformément à l'article 5211.57 du CGCT et conformément à la loi n° 99.586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et la simplification de la coopération intercommunale, les élus sont invités à donner leur avis sur le projet de rapport de l'Eurométropole de Strasbourg ci-dessous en vue d'une présentation au Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg le 16 décembre 2022.

Les travaux prévus pour Holtzheim sont les suivants :

ANNEXE 3 : LISTE DES PROJETS DANS LES COMMUNES

HOLTZHEIM

Opération	2023HOL01	HOLTZHEIM	Etudes et travaux	1
Site projet	RUE DE WOLFSHEIM			
Durées / tranches	1E	Debut	Complet	
Mt Total Prévisionnel	190 000 €	MOK	Extérie	Rue
Travaux	Etat existant réseau	Collecteur-branchement	Renouvellement	Travaux tranchée ouverte
Type Marché	MAPA	TTC		
Total décaissements				190 000 €
Opération	2023HOL02	HOLTZHEIM	Etudes et travaux	2
Site projet	IMPASSE ANTOINE MOIS - chaussée			
Durées / tranches	1E	Debut	Complet	
Mt Total Prévisionnel	55 000 €	MOK	Extérie	Rue
Travaux	Etat existant réseau	Collecteur-branchement	Renouvellement	Travaux tranchée ouverte
Type Marché	MAPA	TTC		
Total décaissements				55 000 €
Opération	2023HOL01	HOLTZHEIM	Etudes et travaux	3
Site projet	RUE DENZELHEIM			
Durées / tranches	1E	Debut	Etat de l'écoule	
Mt Total Prévisionnel	500 000 €	MOK	Extérie	Rue
Travaux	Amélioration qualité	Voie de desserte	Réaménagement	Travaux tranchée ouverte
Type Marché	MAPA	TTC		
Total décaissements				500 000 €

PLUSIEURS SECTEURS

Opération	2023MES2	PLUSIEURS SECTEURS	Etudes	4
Site projet	MESURES DE CIRCULATION ARG. QUER (Mandelstern, Nickenstern, Schillingstern, Mühlentstern, Oberstern, Wolfstern, Eckstern, Langstern et Holstern)			
Durées / tranches	1E	Debut	Localisé	
Mt Total Prévisionnel	500 000 €	MOK	Extérie	Rue
Travaux	Amélioration fonctionnement	Espaces publics	Réaménagement	Travaux en profondeur
Type Marché	MAPA	TTC		
Total décaissements				500 000 €
Opération	2023MES3	PLUSIEURS SECTEURS	Etudes et travaux	5
Site projet	EXTENSION ZONE D'ACTIVITES JOFFRE (Holtzheim, Wolfstern)			
Durées / tranches	1E	Debut	Localisé	
Mt Total Prévisionnel	700 000 €	MOK	Extérie	Rue
Travaux	Accompagnement autre projet	Voie de desserte	Aménagement	Travaux en profondeur
Type Marché	MAPA	TTC		
Total décaissements				700 000 €
Opération	2023MES7	PLUSIEURS SECTEURS	Etudes et travaux	6
Site projet	MANDAT VELO - LIAISON MODES ACTIFS ENTRE LES COMMUNES D'ACHENHEIM ET DE HOLTZHEIM (RM702)			
Durées / tranches	1E	Debut	Localisé	
Mt Total Prévisionnel	816 000 €	MOK	Extérie	Rue
Travaux				T4-BAMA
Type Marché	MAPA	TTC		
Total décaissements				816 000 €

Le projet de rapport de L'EMS

« Le programme 2023 voirie (y compris l'entretien significatif), plan vélo, signalisation statique et dynamique, ouvrages d'art, a été établi après une phase d'instruction et de concertation avec l'ensemble des Maires de l'Eurométropole de Strasbourg.

L'enveloppe consacrée à ce programme, est de 30 M€ pour l'année 2023. Les crédits sont ventilés de la manière suivante :

- 2,4 M€ réservés pour la réfection d'ouvrages d'art,
- 1,03 M€ prévus pour l'entretien des voiries dans les ZA et ZI,
- 2,7 M€ prévus pour l'entretien des chaussées et trottoirs,
- 6,3 M€ pour les opérations d'intérêt local T2,
- 3,85 M€ pour les opérations d'intérêt métropolitain T3,
- 13,72 M€ dédiés aux opérations du plan vélo T4.

Cette enveloppe est complétée par des crédits récurrents d'entretien des routes métropolitaines interurbaines à hauteur de 6,3 M€ (2,8 M€ pour les Ex-Routes Départementales et 3,5 M€ pour l'Ex-Réseaux Routier National), ainsi que, pour 2023 par des

crédits d'entretien des voiries de compétence métropolitaines sur le territoire du Port Autonome de Strasbourg à hauteur de 3,7 M€.

Par ailleurs, les opérations d'eau et d'assainissement, en accompagnement des opérations de voirie ou sur des besoins patrimoniaux, ainsi que celles du Schéma directeur d'assainissement (SDA) sont financées sur les budgets annexes de l'Eurométropole de Strasbourg.

Enfin, la programmation intègre des opérations de renouvellement urbain sur les quartiers de Strasbourg et les communes d'Illkirch-Graffenstaden, de Schiltigheim et de Bischheim.

Les opérations du programme 2023 sont mentionnées dans les listes jointes en annexes qui détaillent les différents projets :

- annexe 1 : liste des projets Strasbourg,
- annexe 2 : liste des projets de renouvellement urbain,
- annexe 3 : liste des projets dans les Communes, hors Strasbourg.

Les projets sont réalisés principalement sous maîtrise d'ouvrage de l'Eurométropole de Strasbourg.

La maîtrise d'œuvre est assurée soit en interne par les services métropolitains avec l'accompagnement éventuel d'une mission d'assistance maîtrise d'ouvrage, soit en externe par des bureaux d'études privés.

Certains projets pourront faire l'objet d'une délégation de maîtrise d'ouvrage. Dans ce cas, ils donneront lieu à l'élaboration d'une convention spécifique à adopter lors d'une délibération conjointe entre l'Eurométropole de Strasbourg et le délégataire.

Les montants délibérés sont établis en référence aux indices valeur décembre 2022.

A noter que les reliquats de crédits d'études pourront, en cas de besoin et pour une même opération, être affectés aux travaux.

Il est précisé que la présente délibération n'inclut pas les interventions ponctuelles de proximité et d'urgence liées à la mise en sécurité qui sont réalisées tout au long de l'année.

Dans le cadre des études et pour des raisons opérationnelles, il est prévu, dans certains cas, des « groupements de commandes » entre l'Eurométropole de Strasbourg et la Ville de Strasbourg (Coordonnateur Eurométropole de Strasbourg). Les modalités de fonctionnement du groupement de commande ainsi que les projets concernés sont mentionnés dans la convention jointe en annexe 4.

Plus spécifiquement, pour le projet de contournement de l'ellipse insulaire (« Ring vélo »), le groupement de commande permettra la passation d'un marché à bons de commande pour un maître d'œuvre unique sur l'ensemble du projet. Les modalités de fonctionnement de ce groupement de commandes sont mentionnées dans la convention jointe en annexe 5.

Pour des raisons pré-opérationnelles, certains projets identifiés au programme 2024 feront l'objet d'études d'opportunité, de faisabilité et de concertations dans l'objectif de consolider les montants et d'anticiper les contraintes (administratives, techniques et environnementales).

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil,

Sur proposition de la Commission plénière,

après avis des conseils municipaux des communes concernées,

après en avoir délibéré,

APPROUVE

- le programme sous réserve des avis favorables des conseils municipaux des communes ;
- le lancement, la poursuite des études et la réalisation des travaux des opérations prévues en 2023 telles que mentionnées :
 - en annexe 1 : liste des projets Strasbourg,
 - en annexe 2 : liste des projets renouvellement urbain,
 - en annexe 3 : liste des projets dans les Communes, hors Strasbourg,
- la constitution de groupements de commandes entre l'Eurométropole de Strasbourg et la Ville de Strasbourg (Coordonnateur Eurométropole de Strasbourg) pour les études des projets mentionnés dans la convention de groupement de commandes jointe en annexe 4 ainsi que le groupement de commande spécifique au projet de contournement de l'ellipse insulaire en annexe 5 ;

AUTORISE

la Présidente ou son-sa représentant-e :

- à mettre en concurrence les prestations de maîtrise d'œuvre, les prestations intellectuelles les missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage, les services, fournitures et les travaux, ainsi que les prestations de coordination "Santé-Sécurité" conformément à la réglementation des marchés publics, et à signer les marchés y afférents ;
- à solliciter pour les projets eau et assainissement :
 - o l'occupation temporaire du terrain,
 - o l'instauration de servitudes de passage et d'occupation permanente du sous-sol ;
- à signer toutes les conventions nécessaires à la gestion des projets, documents d'urbanisme (déclaration préalable, permis de construire, permis de démolir, ...) ainsi que tous les actes qui pourraient être nécessaire à la réalisation de ces projets ;
- à organiser ou à solliciter l'organisation, par les services de l'Etat, des procédures nécessaires au déroulement des enquêtes préalables et à l'obtention des autorisations administratives ou d'utilité publique ;
- à solliciter les différents partenaires et à signer tous documents en application des procédures administratives et environnementales réglementaires ;

- à solliciter toute subvention et à signer les conventions correspondantes pour la réalisation de ces opérations (Europe, Etat, Région, Département, ou autres organismes publics ou privés) ;
- à déposer, pour les opérations concernées, tous les permis d'aménager, permis de construire et permis de démolir qui seraient nécessaires à la réalisation des projets.
- à signer la convention prévoyant les groupements de commandes entre l'Eurométropole de Strasbourg et la Ville de Strasbourg (Coordonnateur Eurométropole de Strasbourg) conformément aux articles L.2113-6 à L.2113-8 du Code de la commande publique (annexe 4) ainsi que le groupement de commande spécifique au projet de contournement de l'ellipse insulaire (annexe 5).

DECIDE

d'imputer les dépenses et recettes correspondantes sur les crédits de paiement et les autorisations de Programme relatives aux budgets 2023 et suivants de l'Eurométropole, ainsi que sur les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement, et Mobilités Actives... ou des crédits délégués par d'autres directions de l'Eurométropole de Strasbourg. »

Le point est présenté par Christian SUDERMANN.

Vincent SCHALCK demande, qu'est-ce qu'ARC OUEST ? Pia IMBS répond que cette appellation désigne les communes à l'Ouest de la métropole.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

EMET UN AVIS FAVORABLE audit projet de délibération de l'Eurométropole de Strasbourg.

A l'unanimité	X	Pour		Contre		Abstention		Adoptée	X	Non adoptée	
---------------	---	------	--	--------	--	------------	--	---------	---	-------------	--

2022/11/28-05 Soumission des travaux de clôtures, de ravalement de façade et permis de démolir à autorisation d'urbanisme :

Le code de l'urbanisme prévoit, par principe, la dispense d'autorisation d'urbanisme pour des travaux de clôture (article R421-2 du code de l'urbanisme), de ravalement de façade (R421-2 du code de l'urbanisme) ou de démolition, ce qui signifie qu'en principe, la réalisation des travaux cités n'a pas besoin de déclaration préalable, permis de démolir ou tout autre autorisation d'urbanisme.

Il y a cependant deux exceptions à ce principe de dispense d'autorisation d'urbanisme pour les clôtures, ravalements de façade ou démolitions :

- Une autorisation d'urbanisme est nécessaire si les travaux de clôture, ravalement ou démolition se situent dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable, dans les abords des monuments historiques ou dans un site classé ou en instance de classement ; la commune de Holtzheim n'est à ce jour pas concernée par un tel périmètre.
- Une autorisation d'urbanisme est nécessaire si le conseil municipal a adopté une délibération concernant ces travaux de clôture, ravalement ou démolition.

En effet, le code de l'urbanisme précise que le conseil municipal peut, par délibération municipale, soumettre les travaux de démolition (article L421-3 CU), de clôture (R421-12 CU) et de ravalement (R421-17-1 CU) au dépôt d'une autorisation d'urbanisme.

Au regard de la complexité de la matière urbanistique et afin d'avoir un regard sur les travaux réalisés sur le ban communal qui doivent rester conformes aux dispositions d'urbanisme en vigueur, il est proposé au conseil municipal de délibérer sur ce point pour soumettre les travaux de clôtures et de ravalement de façade à autorisation d'urbanisme et à permis de démolir les travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction.

Le point est présenté par Christian SUDERMANN. Il indique que si le point n'est pas voté positivement, les demandes de démolition ne passeront plus par la Mairie ni par l'EMS.

Discussions autour des règles de l'urbanisme.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DEMANDE la soumission des travaux de clôtures et de ravalement de façade à autorisation d'urbanisme, et à permis de démolir, les travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction.

CHARGE Madame le Maire de transmettre la présente délibération à la Police du Bâtiment de l'Eurométropole de Strasbourg.

A l'unanimité		Pour	22	Contre	1	Abstention	2	Adoptée	X	Non adoptée	
---------------	--	------	----	--------	---	------------	---	---------	---	-------------	--

2022/11/28-06 Personnel communal, Médiathèque : Création d'un emploi permanent d'adjoint du patrimoine à temps non-complet à raison de 24/35^{ème} :

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident la création d'un emploi permanent d'adjoint du patrimoine à temps non complet, à raison de 24/35^{ème} à compter du 1^{er} janvier 2023 pour les fonctions suivantes :

- Accueil du public
- Accueil des classes maternelle et élémentaire
- Conception, mise place et suivi des animations à destination des enfants
- Collaboration avec l'équipe pour la programmation culturelle
- Communications au niveau de la médiathèque : flyers, Facebook, Instagram
- Gestion du portail de la médiathèque
- Gestion et suivi du Contrat Global Territorial conclu avec la CAF du Bas-Rhin.

Cet emploi permanent peut également être pourvu par un agent contractuel lorsqu'il ne peut l'être par un fonctionnaire, sur le fondement de l'article 3-2 de la loi n°84-53. Dans ce cas, La rémunération se fera sur la base du 1^{er} échelon du grade d'adjoint du patrimoine.

La durée de l'arrêté d'engagement est fixée à un an, renouvelable 1 fois sous réserve de la publication de la vacance du poste.

Hélène FLEURIVAL indique que la signature du Contrat Global Territorial avec la CAF nous permet d'augmenter la durée hebdomadaire de service de ce poste (20h à 24h / semaine), sans surcoût.

Elle rappelle 3 enjeux du Contrat Global Territorial :

- petite enfance
- inclusion numérique pour tout public
- développement du lien intergénérationnel et vie dans la commune.

Vincent SCHALCK demande, pourquoi ne pas garder le même volume horaire pour ce poste et prendre quelqu'un pour l'animation des sites internet (community manager) sur les 4h restantes ?

Hélène FLEURIVAL répond que ça ne correspond pas au projet du Contrat Global Territorial.

DGS indique que le recrutement est déjà en cours, plusieurs candidatures ont déjà été reçues.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE la création d'un emploi permanent d'Adjoint du patrimoine à temps non-complet 24/35^{ème} pour la Médiathèque.

A l'unanimité	X	Pour		Contre		Abstention		Adoptée	X	Non adoptée	
---------------	---	------	--	--------	--	------------	--	---------	---	-------------	--

2022/11/28-07 Opérations budgétaires DBM n°3 :

VU le budget primitif 2022

VU les DBM n°1 et n°2

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

MODIFIE comme suit le budget :

67212 Code INSEE	COMMUNE DE HOLTZHEIM COMMUNE DE HOLTZHEIM	DM n°3 2022
---------------------	--	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal
modifications Budgétaires

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-60613-020 : Chauffage urbain	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-80631-020 : Fournitures d'entretien	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-61521-020 : Terrains	4 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6162-020 : Assurance obligatoire dommage - construction	50 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6236-020 : Catalogues et imprimés	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	60 000,00 €	21 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6331-020 : Versement mobilité	0,00 €	1 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64111-020 : Rémunération principale	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64112-020 : NBI, SFT et indemnité de résidence	0,00 €	600,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64118-020 : Autres indemnités	0,00 €	7 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64131-020 : Rémunérations	35 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64138-020 : Autres indemnités	0,00 €	8 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64168-020 : Autres emplois d'insertion	17 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6451-020 : Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6453-020 : Cotisations aux caisses de retraite	0,00 €	13 200,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	52 500,00 €	69 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6531-020 : Indemnités	0,00 €	600,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6533-020 : Cotisations de retraite	600,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6556-311 : Autres contributions obligatoires	0,00 €	12 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-657341-020 : Communes membres du GFP	0,00 €	6 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6574-251 : Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	0,00 €	7 500,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	600,00 €	26 600,00 €	0,00 €	0,00 €
D-678-020 : Autres charges exceptionnelles	3 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	3 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	116 000,00 €	116 600,00 €	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT				
D-21312-212 : Bâtiments scolaires	0,00 €	8 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	8 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-212 : Constructions	8 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	8 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	8 000,00 €	8 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Au 28 novembre 2022, le budget s'équilibre : 2 819 751 € (deux millions huit cent dix-neuf mille sept cent cinquante-et-un euros) en section de fonctionnement en dépenses et en recettes, et 1 452 859 € (un million quatre cent cinquante-deux mille huit cent cinquante-neuf euros) en section d'investissement en dépenses et en recettes.

Le point est présenté par la DGS.

Un point sera fait au prochain CM.

A l'unanimité	X	Pour		Contre		Abstention		Adoptée	X	Non adoptée	
---------------	---	------	--	--------	--	------------	--	---------	---	-------------	--

DIVERS :

Pia IMBS indique que le marché de Noël était magnifique, et remercie Dany KUNTZ et Bruno MICHEL pour leur implication.

Elle a eu de bons échos de la soirée bénévoles (80 bénévoles sur qui on peut compter).

Le repas de Noël du personnel et des élus aura lieu le 8 décembre.

Elle fait un point sur la ZFE.

Pia IMBS indique la mise en place du RER en région avec la métropole de Strasbourg à partir du 11 décembre.

Les nouvelles dates des CM de 2023 seront envoyées prochainement.

Pia IMBS indique que l'Etat est en train de retravailler sur le bouclier tarifaire.

Catherine LAVERGNE fait un point sur la situation du fort Joffre.

Hélène FLEURIVAL remercie les gens qui ont participé à la collecte de la banque alimentaire (4 palettes ont été envoyées).

Hélène FLEURIVAL rappelle l'action prévention cambriolage organisée par la Gendarmerie à la Médiathèque vendredi soir.

Pia IMBS remercie également les personnes présentes à la cérémonie samedi matin.

Suite à la demande d'informations sur l'évolution du dossier Centre d'Hébergement d'Urgence, Pia IMBS fait un bref point d'étape.

La séance est clôturée à 21h30.

Holtzheim le 19 décembre 2022

Madame le Maire Pia IMBS



Le secrétaire de séance Vincent SCHALCK

